

## CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 07 novembre 2024

44 élus présents (55 en exercice, 7 procurations)

M. Régis OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance.

### **MODIFICATION DE L'ALIGNEMENT ANGLE RUE DES MINEURS ET RUE DE L'ECLUSE (381/3.5/1352)**

L'alignement de rue actuel correspond à l'alignement approuvé en date du 09 octobre 1963 et prévoit un pan coupé qui n'a plus d'intérêt aujourd'hui.

Ainsi il est proposé de mettre en conformité les limites juridiques du domaine public aux limites apparentes (mur de clôture, lui-même en pan coupé) et de modifier l'alignement en ce sens.

Conformément à la législation en vigueur, le plan d'alignement a été soumis à une enquête publique prescrite par un arrêté du Maire du 21 août 2024. Au cours de cette enquête, qui a eu lieu du 17 septembre 2024 au 03 octobre 2024 inclus, aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis, le 10 octobre 2024, un avis favorable au projet de modification de l'alignement angle rue des Mineurs et rue de l'Ecluse.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'avis du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le plan d'alignement tel qu'il a été établi.

PJ : 1 plan du projet

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Régis OCHSENBEIN

Mme le Maire

Michèle LUTZ



### LEGENDE

- Alignement approuvé
- Alignement à supprimer
- Alignement proposé
- Domaine public

